

démontré, et ce quelle nous prouvera de plus en plus, si le plan que je vous propose peut réussir ; il n'y a pas un moment à perdre pour en tenter l'exécution qui serait trop tard dans quelques années.

En conséquence, je proposerais à Messieurs les Curés de la Rivière Chambly, et aux laïques aisés du même endroit une souscription annuelle, sur une échelle assez considérable pour nous permettre de placer au Collège de *Yamaska* dont vorte générosité nous a offert le précieux avantage, au moins vingt écoliers pour le temps de huit années consécutives. Ces écoliers, enfants de bons habitants, seront choisis et recommandés par les Curés, à raison d'un, de deux ou de trois par paroisse, suivant la somme que nous obtiendrons, supposant toujours que les familles de presque tous ces écoliers contribueront à l'éducation de leurs enfants, en fournissant leurs lits, leur entretien, douze minots de blé et un peu d'argent, si c'est possible.

Cette souscription doit être libérale, car je ne voudrais pas l'étendre à plus de vingt-cinq ou trente souscripteurs, pour éviter les difficultés inséparables de la collection de sommes modiques qu'on obtiendrait peut-être de quelques-uns des habitants ; mais leur faible contribution en rendrait sans doute plusieurs exigeants quant à leurs propres enfants, ce qui gênerait les Curés dans le choix des écoliers que doivent fournir leurs paroisses respectives.

Nous vivons avec un peuple qui pour des objets de moindre conséquence, fait des souscriptions dont la générosité nous étonne ; imitons-le dans une circonstance qui doit être pour nous d'une conséquence, d'autant plus grande qu'il ne s'agit pas moins que du soutien de notre religion menacée.

Une assemblée des souscripteurs que je prie de m'honorer d'un mot de réponse aura lieu à St. Charles le plus tôt possible.

J'ai l'honneur d'être Monsieur

Votre très-humble et obéissant serviteur,

CHS. DE ST. OURS.